

# GUIDE DE LA RENTRÉE 2020-2021



## BONNE RENTRÉE!

**PETITE ENFANCE // ÉDUCATION**  
RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
RETROUVEZ-NOUS SUR [JUVISY.FR](http://JUVISY.FR)

**Juvisy** GRAND  
PARIS



# ÉDITO

L'éducation et le bien-être des enfants que nous avons la charge d'accueillir de la crèche à l'école primaire sont les priorités de la politique municipale. Dans la continuité des six dernières années, la Ville poursuit son programme de modernisation, d'entretien et de rénovation des espaces de la Petite enfance, des écoles, des espaces sportifs ou culturels que vos enfants fréquentent au quotidien dans le souci permanent de les accueillir dans les conditions les plus exigeantes de sécurité, d'accessibilité et de confort. Ce souci permanent, c'est aussi celui qui nous guide depuis plusieurs mois, dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire en lieu et place du centre de loisirs de la rue Vercingétorix. Aujourd'hui, ce projet entre dans sa phase de réalisation. Enseignants, professionnels de l'éducation, parents d'élèves, riverains et élus, nous pouvons être collectivement fiers de la conduite de ce projet dans les meilleures conditions. Nous, élus, resterons cependant vigilants quant au déroulement du futur chantier et le respect de l'agenda qui prévoit son ouverture aux familles à la rentrée 2023. Pour ce faire, je sais pouvoir compter sur le professionnalisme et le sens aigu du service public des agents de la Ville.

Je veux aussi profiter de cet édito pour saluer le formidable travail des enseignants et des professionnelles de la Petite enfance. Il y a quelques mois, alors que nous traversons une crise sanitaire sans équivalent, nous avons pu compter sur le courage, l'intelligence et le sens de l'intérêt des enfants de ces personnes. Je veux ainsi chaleureusement remercier les professeurs qui n'ont



laissé aucune enfant sur le bord du chemin grâce à l'école à distance, mais aussi lors du déconfinement. Je veux remercier nos agents des crèches qui se sont organisés pour accueillir chaque jour les enfants des personnels dits « Gestion de crise ». Sans eux, la crise aurait été encore plus compliquée qu'elle ne l'est !

Vous retrouverez dans cette brochure les différents documents à remplir et à nous renvoyer pour que votre ou vos enfants vive(nt) de la meilleure manière les temps de l'école.

Comme chaque année, nous viendrons à la rencontre des enseignants et des enfants le jour de la rentrée, le mardi 1<sup>er</sup> septembre.

Je me joins aux équipes des agents des services Petite enfance et Education, ainsi qu'à mes collègues élus pour vous souhaiter de très bonnes vacances !

Lamia Bensarsa Reda  
Maire de Juvisy-sur-Orge

## SOMMAIRE



### 1

## PETITE ENFANCE

- ✓ INSCRIPTIONS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE - P3
- ✓ LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)ES - P5
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE - P6



### 2

## ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES - P7
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES - P8
- ✓ QUOTIENT FAMILIAL - P9
- ✓ LE CLAS - P10
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - P10
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS - P11
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE - P12
- ✓ CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES - P12



# 1

# PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE EST À VOTRE SERVICE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN :

- D'un accueil familial (25 places)
- De 2 accueils collectifs réguliers pour les plus grands : **les 2 micro-crèches** (20 places)
- **De 3 multi-accueils** (105 places)
  - Du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)



**Amandine COSTA**

Adjointe au Maire, chargée de la Famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.

## INSCRIPTION EN STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

### QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**  
Les agents d'accueil vous fourniront les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en crèche  
01 69 12 50 00
- ✓ **Le service Petite Enfance :**  
Il gère les structures Petite Enfance et le suivi des dossiers.  
Il est joignable par téléphone au 01 69 12 32 49  
[service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr](mailto:service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr)

### REUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS TOUS LES DEUX MOIS

Les mardis à 17h15 à l'espace Marianne (rotonde) :  
29 sept. / 24 nov. / 26 janv.  
/ 30 mars (salle Pidoux de la Maduère) / 25 mai





## COMMENT OBTENIR UNE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne ou sur le site Internet de la Ville.

**Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne avec les pièces suivantes :**

### 1

**Pour un enfant qui est né :**

- ✓ ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- ✓ ✓ Justificatif de domicile

### 2

**Pour un enfant à naître :**

- ✓ ✓ Certificat de grossesse
  - ✓ ✓ Justificatif de domicile
  - + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
    - ✓ ✓ Formulaire de confirmation de naissance
  - ✓ ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 3 mois de grossesse).



## ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre.

Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.



## QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

### ✓ ACCUEIL RÉGULIER

Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :

STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES
<b>Multi-accueil Korczak</b>	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarraut <i>Quartier Plateau</i>	7h30 - 18h30
<b>Multi-accueil Colombine</b>		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy <i>Quartier Seine</i>	7h30 - 18h45 8h - 18h
<b>Multi-accueil Pierrot</b>		Toute la ville (Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)	7h30 - 18h30
<b>Micro-crèche Fée Clochette</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.	1 bis rue Montenard <i>Quartier Centre</i>	8h - 18h
<b>Micro-crèche Peter Pan</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an.		8h - 18h

### ✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure sur des jours ou demi-journées non fixes, en fonction des besoins des familles et des places disponibles. L'enfant est présent en moyenne 1 journée à 2 demi-journées par semaine.

**Ce mode d'accueil correspond plutôt aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.**

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES
<b>Multi-accueil Korczak</b>	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarraut <i>Quartier Plateau</i>	9h-17h
<b>Multi-accueil Colombine</b>		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy <i>Quartier Seine</i>	9h-17h
<b>Multi-accueil Pierrot</b>			9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h



## TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

MULTI-ACCUEILS		ACCUEIL FAMILIAL ET MICRO-CRÈCHES	
1 enfant à charge	0.06%	1 enfant à charge	0.05%
2 enfants à charge	0.05%	2 enfants à charge	0.04%
3 enfants à charge	0.04%	3 à 5 enfants à charge	0.03%
4 à 7 enfants à charge	0.03%	6 à 8 enfants à charge	0.02%
8 enfants à charge	0.02%		



## LES AIDES FINANCIÈRES

### Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF rembourse une partie de la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant et vos ressources. Un minimum de 177,35 euros vous est remboursé chaque mois, sans plafonds de revenu. Le maximum étant de 468,82 euros au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales à votre place pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).**



## LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D' ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RAM EST UN LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENENT.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur recherche et leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) et la liste actualisée.

De plus, le RAM accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle. Pour les enfants, le RAM est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

### Pour le contacter : Maison de la Petite Enfance

41-45 rue Monttessuy  
01 69 12 32 21  
ram.pe@mairie-juvisy.fr

## À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du cmg, peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.



# LES AUTRES MODES DE GARDE

**QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :**

## RECRECITER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur). Pour vous aider dans vos recherches, veuillez contacter le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (voir page 5)

## RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE (EMPLOI D'UNE PERSONNE À DOMICILE)

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place des tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

### EDUCAZEN

2, rue Monténard 91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. 01 69 21 84 20

### FAMILY SPHÈRE

60, allée des Champs-Élysées  
91000 EVRY-COURCOURONNES  
Tél. 01 60 87 67 66

### GÉNÉRALE DES SERVICES

10 Grande Rue  
91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. 01 78 91 06 66

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

### BABYCHOU SERVICES

91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. : 06 30 47 03 36

Des sites qui vous donneront des informations complémentaires sur ces modes de garde :

[www.mon-enfant.fr/](http://www.mon-enfant.fr/)  
[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

**GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE (10 BERCEAUX), SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTREVOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.**

Elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance, dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des

valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

22 rue Pasteur  
91260 Juvisy-sur-orge  
Tél. 01 69 42 74 09 ou  
06 81 42 19 82

[gazouillesetpatouilles@gmail.com](mailto:gazouillesetpatouilles@gmail.com)

## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LE BERCEAU DES ROIS

Située rue Blazy, La micro-crèche le Berceau des rois permet à chaque famille de bénéficier d'un forfait journalier de 10h pour son enfant qu'elle peut utiliser en mode Halte-garderie (choix du nombre d'heures par jour), sur un temps partiel (entre 2 et 4 jours/sem) ou un temps complet (5 jours/sem). Le Berceau des rois c'est :

- L'accueil des enfants à partir de 2 mois et demi (les effectifs sont composés pour moitié d'enfants en bas âge et pour moitié d'enfants au-dessus de 12 mois).

- La crèche de Juvisy fait partie d'un réseau dont les structures sont éligibles au Complément de Libre Choix de mode de garde

de la CAF, valable également pour les revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

33, Rue Blazy  
91260 Juvisy-sur-orge  
[berceaudesrois.fr](http://berceaudesrois.fr)  
Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

**• Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.**

# 2

# ÉDUCATION

**LE SERVICE ÉDUCATION, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIEN LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS ET LEURS LOISIRS.**

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes : Livret de famille // Justificatif de domicile de moins de 3 mois // Justificatifs des vaccinations obligatoires. Les renseignements suivants vous seront demandés : N° allocataire Caf // N° Tél des parents (Personnel(s) et professionnel(s))

**VOS ÉLUES RÉFÉRENTES :**



**Amandine COSTA**

*Adjointe au Maire, chargée de la Famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.*



**Malika ABBACI FELIACHI**

*Conseillère municipale déléguée aux Projets éducatifs et de loisirs.*



**RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE**

## CARNET D'ADRESSES

### ÉCOLES MATERNELLES

<b>Saint-Exupéry</b>	27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Piazza d'Olmo	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
<b>Françoise Dolto</b>	2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Vallence	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
<b>Tomi Ungerer</b>	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>La Fontaine</b>	36, rue Montessuy - Tél. 01 69 21 98 43 Directrice : Mme Grillon	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>Jean Jaurès</b>	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Tourné-Savard	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

<b>Jean Jaurès</b>	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : Mme Farget	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>Edmond Michelet</b>	30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Lima	8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15
<b>Tomi Ungerer</b>	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45

### COLLÈGE ET LYCÉES

<b>Collège Ferdinand Buisson</b>	3 rue Carnot - Tél. 01 69 21 42 57	
<b>Lycée des métiers Jean Monnet</b>	51, avenue du Général de Gaulle - Tél. 01 69 12 44 50	
<b>Lycée Marcel Pagnol</b>	Avenue de la Terrasse Prolongée - 91200 Athis-Mons Tél. 01 69 21 78 08 - Fax : 01 69 24 90 91 Foyer : 01 69 21 78 08	

### AUTRE GROUPE SCOLAIRE

<b>École privée catholique Ste-Anne</b>	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Brunet	
---	--	--

# EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES.

## LES ÉCOLES MATERNELLES

ÉCOLES MATERNELLES DOLTO / ST-EXUPÉRY					
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Accueil périscolaire
MARDI					
JEUDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Accueil périscolaire
VENDREDI					

ÉCOLES MATERNELLES JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE					
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Accueil périscolaire
MARDI					
JEUDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Accueil périscolaire
VENDREDI					

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JEAN JAURÈS ET UNGERER						
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 18H	DE 18H À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Étude (1h15)*	Accueil périscolaire
MARDI						
JEUDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Étude (1h15)*	Accueil périscolaire
VENDREDI						

\*1h30 pour l'école Tomi Ungerer

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MICHELET						
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 16H15	DE 16H15 À 17H45	DE 17H45 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Étude (1h30)	Accueil périscolaire
MARDI						
JEUDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (3h)	Étude (1h30)	Accueil périscolaire
VENDREDI						

# QUOTIENT FAMILIAL

SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI,  
À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE ET/OU AU CENTRE DE LOISIRS,  
NOUS VOUS INVITONS À :

1

**Faire calculer votre quotient familial** à l'espace Marianne, à partir du 15 juillet.

2

**Compléter les fiches de pré-inscription pour chaque activité** et les déposer au pôle régie de l'espace Marianne ou en les envoyant par mail à l'adresse : [regiejuv@mairie-juvisy.fr](mailto:regiejuv@mairie-juvisy.fr), ou bien vous pré-inscrire sur le portail famille « Juv'easy ».

## ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

Mentionner sur la fiche de pré-inscription, les jours de fréquentation de votre enfant pour chacune des activités. Ces réservations, pour l'ensemble de l'année scolaire ou pour un mois minimum, serviront à établir vos factures.

*Il vous sera toujours possible d'effectuer des inscriptions ou des modifications sur papier ou en ligne sur le portail famille « Juv'easy ». Pour être prises en compte, elles devront être faites dans la période du 1<sup>er</sup> au 20 du mois précédant la période concernée avec report de 1 à 2 jours lorsque le 20 du mois coïncide avec un week-end.*

### ATTENTION :

- En cas de non-réservation, le tarif forfaitaire s'applique.
  - Lorsque les repas sont fournis par les familles (PAI ou grève), le prix des denrées alimentaires est déduit du tarif soit une diminution de 15% du prix de la pause méridienne.
- Le reste dû correspond à l'encadrement et la gestion des locaux.

## RESTAURATION SCOLAIRE // PAUSE MÉRIDienne

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS PAUSE MÉRIDienne
1A	0,91 €
1B	1,07 €
2	1,60 €
3	2,02 €
4	2,57 €
5	3,22 €
6	4,02 €
7	4,69 €
8	5,71 €
Tarif forfaitaire non-réservation	8,32 €
Hors Commune (H.C.)	9,21 €

## ÉTUDES SURVEILLÉES

QUOTIENT FAMILIAL	À L'UNITÉ	AU FORFAIT MENSUEL *
1A, 1B, 2	0,38 €	3,14 €
3, 4	1,95 €	16,24 €
5, 6	2,62 €	22,26 €
7, 8	3,68 €	31,25 €
Tarif forfaitaire non-réservation	6,25 €	56,50 €
Hors Commune (H.C.)	6,94 €	59,01 €

\* à partir de 9 séances dans le mois

**PRÉCISION :** seul le certificat médical ou une déclaration sur l'honneur formulée par les parents justifiant de l'absence de l'enfant pour maladie pourra donner lieu à un ajustement de la facture en fonction des présences réelles, si et seulement si, l'un ou l'autre de ces documents est fourni à la régie municipale dans un délai d'un mois suivant la maladie de l'enfant.

## QUOTIENT FAMILIAL

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE EN EUROS
1A	< 230,00
1B	230,01 à 288
2	288,01 à 360
3	360,01 à 450
4	450, 01 à 563
5	563,01 à 704
6	704,01 à 880
7	880,01 à 1100
8	> à 1100,01

### ACCUEIL LE MERCREDI ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Prendre contact auprès du centre de loisirs (25 rue Vergingétorix). Une fiche sanitaire sera à compléter. L'inscription devra être accompagnée du pré-paiement. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail Léo Lagrange : <https://portail.aiga.fr/v4/login.php5>





## LE CLAS

CONTRAT LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT  
À LA SCOLARITÉ (CLAS)  
L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin l'aide et les ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social.

## LES HORAIRES DU CLAS

**CENTRE-VILLE**  
(ÉCOLE MICHELET  
ET COLLÈGE BUISSON)  
Dans les locaux  
du centre de loisirs,  
25 rue Vercingétorix

**Lundi, mardi et jeudi  
de 16h15 - 18h30**

**PLATEAU**  
(ÉCOLE JAURÈS  
ET COLLÈGE BUISSON)  
MAISON DE QUARTIER,  
rue Albert Sarraut

**Lundi, mardi et vendredi  
de 16h45 - 18h30 et jeudi  
réservé aux collégiens**

## INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education-Jeunesse au 01 69 12 50 00 à partir du 6 juillet.  
**Les tarifs 1,11€ / mois**



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.**

### QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

### EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ De se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,
- ✓ De découvrir le fonctionnement des instances de l'état (Sénat, Assemblée nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ D'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ De proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ De s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



## RENSEIGNEMENTS Service Éducation Jeunesse

Espace Marianne 25, Grande rue  
**Tél. 01 69 12 50 00**  
Animateur du CME : Issa GUÉRY

# LE CENTRE DE LOISIRS

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT

**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,  
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

## L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITÉ

L'accueil de loisirs de proximité permet aux enfants de suivre les activités du centre de loisirs dans leur école. Plus de facilité pour l'organisation des parents, moins de dépaysement pour les enfants, cet accueil qui ne présente que des avantages est aujourd'hui généralisé à tous les quartiers de la ville. Désormais, plus besoin de vous rendre au centre de loisirs de la rue Vercingétorix, reprenez simplement le chemin de l'école !

## PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille, des certificats de vaccinations obligatoires. Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant au centre de loisirs ou par courrier ou sur le portail famille du centre de loisirs. L'inscription reste valable pour tous les temps d'accueil et de loisirs (avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances) encadrés par les équipes de Léo-Lagrange, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail Léo Lagrange : <https://portail.aiga.fr/v4/login.php5>

## PERMANENCES / SECRÉTARIAT - 25 RUE VERGINGÉTORIX

**Lundi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h**

**Mardi : 9h - 12h30**

**Mercredi : 9h - 12h30 // 13h30-18h**

**Jedi : 9h - 12h30**

**vendredi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h**

**Tél : 01 69 21 23 93**

## TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	POUR UNE HEURE + GOÛTER	POUR UNE HEURE
1A	0,73 €	0,66 €
1B	0,87 €	0,75 €
2	1,01€	0,92 €
3	1,11 €	1,01 €
4	1,22 €	1,11 €
5	1,54 €	1,39 €
6	1,70 €	1,55 €
7	1,98 €	1,76 €
8	2,24 €	2,03 €
HC	3,73 €	3,36 €

## TARIFS CENTRE DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + GOÛTER	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	GARDERIE /HEURE
1A	3,47 €	2,24 €	0,66 €
1B	4,32 €	2,81 €	0,75 €
2	5,53 €	3,60 €	0,92 €
3	6,92 €	4,50 €	1,01 €
4	8,66 €	5,63 €	1,11 €
5	10,39 €	6,75 €	1,39 €
6	12,97 €	8,44 €	1,55 €
7	16,01 €	10,40 €	1,76 €
8	19,91 €	12,93 €	2,03 €
HC	42,63 €	28,13 €	3,36 €

## LES ACTIVITÉS DU MERCREDI

Les familles pourront inscrire leur enfant le mercredi aux activités proposées par :

- Les structures intercommunales (la médiathèque Raymond Queneau, le Conservatoire d'Athis-Juvisy, l'école d'art Camille Lambert et la piscine Suzanne Berlioux)
- Les associations et les clubs sportifs. La Ville soutient financièrement les associations qui mettent en place des activités les mercredis. Les inscriptions pourront se faire lors de la journée des associations dimanche 6 septembre, au parc des Grottes ou selon les modalités définies par les associations et clubs sportifs.





# TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2020-2021

Une fiche d'inscription est adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet et / ou à l'espace Marianne.

**Tarif unique pour toutes les familles : 38,50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant et 35,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.**

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR	
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES du Lundi au Vendredi	ARRÊTS
<b>QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET *</b>			
<b>7H40</b>	4 rue Monttessuy	<b>16H25</b>	École Michelet
<b>7H40</b>	32 rue Monttessuy	<b>16H30</b>	4 rue Monttessuy
<b>7H50</b>	Parking Danaux (gare routière Seine)	<b>16H35</b>	32 rue Monttessuy
<b>7H50</b>	15 quai Gambetta	<b>16H40</b>	Danaux / ZAC des bords de Seine
<b>8H00</b>	École Michelet	<b>16H43</b>	15 quai Gambetta
<b>PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1<sup>ER</sup> TOUR)</b>			
<b>8H13</b>	Square M.Cheveaux	<b>17H05</b>	École Jean Jaurès
<b>8H18</b>	École Jean Jaurès	<b>17H12</b>	Square M.Cheveaux
<b>PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2<sup>ÈME</sup> TOUR)</b>			
<b>8H30</b>	Maternelle F.Dolto	<b>17H15</b>	École Jean Jaurès
<b>8H40</b>	École Jean Jaurès	<b>17H25</b>	Maternelle F.Dolto
<b>SALLE DES FÊTES // ÉCOLE JEAN JAURÈS</b>			
<b>8H15</b>	Salle des Fêtes (marché de Juvisy)	<b>17H05</b>	École Jean Jaurès
<b>8H20</b>	10 avenue Raspail	<b>17H10</b>	22 place Barbusse
<b>8H28</b>	22 place Barbusse	<b>17H20</b>	19 avenue Gounod / Terrasse
<b>8H37</b>	École Jean Jaurès	<b>17H25</b>	Salle des Fêtes (marché de Juvisy)

## \* // ATTENTION //

Du fait des travaux de la dernière phase du chantier Pôle Gare, les arrêts du Quartier Seine peuvent être modifiés. Les familles concernées seront contactées par courrier ou par mails.

# CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.*

## ANNÉE 2020-2021

### RENTÉE DES ÉLÈVES :

mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

### VACANCES DE LA TOUSSAINT :

du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020

### VACANCES DE NOËL :

du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

### VACANCES D'HIVER :

du samedi 13 février au lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

### VACANCES DE PRINTEMPS :

du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2021

### DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :

le mardi 6 juillet 2021

